

Apprentissage Manitoba

Demande de formation en apprentissage

Pour plus de renseignements sur la manière de remplir cette demande, appelez au 1 204 945-3337 ou, sans frais au Manitoba, au 1 877 978-7233.

VEUILLEZ CONSERVER CES INSTRUCTIONS POUR VOS DOSSIERS

Lisez les questions et les instructions attentivement. Les demandes, une fois remplies et signées par le demandeur/candidat apprenti et l'employeur, doivent être envoyées au bureau d'Apprentissage Manitoba à l'adresse suivante : 401, avenue York, bureau 1010, Winnipeg (Manitoba), R3C 0P8. Les demandes incomplètes et les demandes non accompagnées des frais non remboursables, des relevés de notes ou des documents requis ne seront pas traitées. Pour participer au programme de formation en apprentissage du Manitoba, le candidat apprenti doit avoir l'accord d'un employeur qualifié ou d'une association agréée qui fournira la surveillance et l'expérience pratique nécessaires à l'obtention de la reconnaissance professionnelle. Le candidat et l'employeur ou l'association agréée devraient conserver cette information dans leurs dossiers.

RENSEIGNEMENTS ET INSTRUCTIONS POUR LA DEMANDE DE FORMATION EN APPRENTISSAGE – MARCHÉ À SUIVRE

1. Les parties suivantes doivent être remplies : Partie A – Demande de l'apprenti, Partie B – Demande de l'employeur, Partie C – Contrat d'apprentissage, et Partie D – *AccèsManitoba* Avis sur la protection de la vie privée et consentement du client. Les explications numérotées correspondent aux parties numérotées dans la demande.

2. Lisez toutes les questions soigneusement et répondez-y complètement.

3. Annexe les documents demandés et remettez votre demande signée et remplie avec les frais non remboursables requis au bureau d'Apprentissage Manitoba à l'adresse suivante : 401, avenue York, bureau 1010, Winnipeg (Manitoba), R3C 0P8.

* Pour remplir la demande de formation et effectuer le paiement en ligne, rendez-vous au site Web www.accessmanitoba.ca.

AVIS SUR LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE – Parties A et B (demande de l'apprenti et celle de l'employeur)

La collecte des renseignements personnels sur les demandes de l'apprenti et de l'employeur est nécessaire à l'enregistrement du contrat d'apprentissage entre l'apprenti et l'employeur. La collecte de ces renseignements est autorisée en vertu de l'alinéa 36(1)b) de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, car ils ont directement trait ou sont nécessaires à la participation au programme. Les renseignements personnels et les renseignements médicaux personnels recueillis sont protégés en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée et la Loi sur les renseignements médicaux personnels, respectivement, et ne peuvent être utilisés ou divulgués à d'autres fins que si vous y consentez ou si la loi le permet. Si vous avez des questions à propos de la collecte de ces renseignements, appelez Apprentissage Manitoba au 1 204 945-3337 ou au 1 877 978-7233.

Apprentissage Manitoba recueillera et utilisera les renseignements personnels sur ces demandes aux fins suivantes :

- L'administration et la surveillance de la formation en apprentissage de l'apprenti et l'application de la Loi sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle et les règlements correspondants;
- La vérification des renseignements fournis sur les demandes pour qu'un contrat d'apprentissage puisse être enregistré;
- L'administration de votre participation au programme d'apprentissage, y compris au Programme des normes interprovinciales Sceau rouge administré par le Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage;
- La planification et l'évaluation de la programmation, ainsi que la recherche dans le domaine;
- L'aide à la promotion du programme d'apprentissage et de reconnaissance professionnelle du Manitoba;
- Le recensement de personnes susceptibles d'être honorées ou de recevoir un prix;
- Le recensement de personnes à des fins de correspondance ciblée (par voie postale, par courriel ou par télécopieur) liée à leurs métiers ou en raison de leur engagement dans la formation en apprentissage (ex., sondages, statistiques et consultations).

Partie A : Demande de l'apprenti – doit être remplie par le candidat apprenti**1. Métier**

Inscrivez en lettres moulées le nom du métier dans lequel vous voulez faire votre apprentissage.

2. Catégories de demande

Cochez la catégorie dans laquelle vous présentez une demande de formation.

3. Types de demande

Sélectionnez « Apprenti de niveau secondaire » si vous êtes actuellement inscrit dans un programme d'enseignement de niveau secondaire. Sélectionnez « Apprentissage au postsecondaire » si vous avez terminé l'école secondaire ou n'êtes plus inscrit dans un programme d'enseignement de niveau secondaire. Sélectionnez « ASSET » si vous êtes mécanicien de véhicules automobiles se spécialisant dans les véhicules Ford. Sélectionnez « ASEP » si vous êtes mécanicien de véhicules automobiles se spécialisant dans les véhicules General Motors. Sélectionnez « Programme John Deere pour les techniciens » si vous êtes technicien de machinerie agricole se spécialisant dans les produits John Deere.

* En cas de réintégration dans un délai d'un an, communiquez avec Apprentissage Manitoba pour obtenir un formulaire de demande à cet effet (Application for Reinstatement).

4. Renseignements personnels

Veillez fournir vos coordonnées personnelles actuelles. Ces renseignements serviront aussi à créer votre profil auprès d'AccèsManitoba (voir Partie D). Si vos coordonnées changent, communiquez avec Apprentissage Manitoba ou mettez à jour votre information par l'entremise du site Web www.accessmanitoba.ca. L'auto déclaration est facultative; elle a pour but d'aider Apprentissage Manitoba à mettre en œuvre votre programme de formation en apprentissage.

5. Autre personne-ressource (obligatoire pour les demandeurs de moins de 18 ans; facultatif pour les autres)

Le nom d'une personne qui peut donner des renseignements à Apprentissage Manitoba, et en recevoir, concernant le statut et les détails de votre apprentissage. Si le candidat apprenti a moins de 18 ans, veuillez inclure le nom d'un parent/tuteur.

6. Renseignements sur l'éducation

Si vous ne pouvez pas établir que vous répondez aux exigences minimums d'admission pour le métier ou si vous ne fournissez pas de preuve de scolarité, on vous demandera de passer une évaluation. Veuillez indiquer les certificats, attestations ou documents que vous détenez au sujet du métier. Joignez un original ou une copie certifiée conforme de chaque certificat, attestation ou document.

7. Emploi précédent ayant un lien avec le métier

Veillez indiquer tous vos emplois antérieurs qui ont un lien avec le métier, avec la date de début, la date de fin, le métier et le nombre d'heures.

8. Renseignements sur le paiement

Des frais d'inscription de 50 \$ sont demandés. Les demandes incomplètes et les demandes non accompagnées des frais, des relevés de notes ou des documents requis ne seront pas traitées. Les frais sont sous réserve de modification et ne sont pas remboursables.

- Inscrivez les renseignements de la carte de crédit si vous payez avec Visa ou MasterCard.
- Le paiement peut se faire par chèque ou mandat payable au ministre des Finances, ou être effectué en personne par Interac ou en espèces.
- Les chèques postdatés ne sont pas acceptés et des frais d'administration de 20 \$ sont perçus quand un chèque est refusé.
- Conformément aux normes de l'industrie des cartes de paiement, Apprentissage Manitoba ne peut accepter la transmission par courriel des coordonnées des cartes de crédit. Veuillez NE PAS ENVOYER d'argent liquide par la poste.

9. Consentement à la divulgation de renseignements personnels

Lisez cette section attentivement, et inscrivez la date et votre signature à l'endroit approprié.

Partie B : Demande de l'employeur – doit être remplie par l'employeur ou l'association agréée

10. Métier

Inscrivez en lettres moulées le nom du métier et le nom du candidat apprenti.

11. Renseignements sur l'entreprise

Fournissez les coordonnées actuelles de votre entreprise. Ces renseignements serviront aussi à créer votre profil auprès d'AccèsManitoba (voir Partie D). Si vos coordonnées changent, communiquez avec Apprentissage Manitoba ou mettez à jour votre information sur le site Web www.accessmanitoba.ca.

12. Signataire autorisé par l'employeur

Établi au nom de l'employeur et signé par lui, le pouvoir de signature est délégué à une tierce personne pour qu'elle remplisse le contrat d'apprentissage.

13. Renseignements sur les crédits-heures et le salaire

Si le candidat apprenti a déjà de l'expérience dans le métier, vous (l'employeur) pouvez recommander qu'il obtienne un crédit-heures à valoir sur l'élément de formation au travail du programme de formation en apprentissage. Vous (l'employeur) devez indiquer le montant TOTAL de crédits-heures recommandé que le candidat doit recevoir. La liste des taux de salaire minimums qu'un employeur doit payer aux apprentis est affichée au www.gov.mb.ca/tce/apprent/training_wages/index.html.

14. Renseignements sur les compagnons-formateurs

Indiquez le nombre de compagnons détenant une reconnaissance professionnelle, le numéro de leur certificat professionnel et le nombre d'apprentis employés dans l'entreprise où le candidat recevra la formation. Au besoin, l'employeur devra fournir un numéro de permis d'électricien (Manitoba) ou un numéro d'autorisation d'exercer (métiers d'esthéticiens et esthéticiennes).

15. Renseignements sur les formateurs désignés

Si le candidat apprenti effectue sa formation sous la direction d'un formateur désigné, veuillez fournir le nom du formateur et son numéro actuel de formateur désigné. Si vous présentez une demande pour devenir formateur désigné, vous devez joindre un formulaire à cet effet ainsi que le formulaire « expérience du travail ». Ces deux formulaires se trouvent au www.manitoba.ca/tradecareers (en anglais seulement). NOTA : Depuis le 1er avril 2003, les employeurs DOIVENT avoir un ou des compagnons ou formateurs désignés agréés dans un métier qui permet à des formateurs désignés de superviser des apprentis. Les formateurs désignés ne sont pas autorisés dans les métiers à reconnaissance obligatoire.

16. Consentement à la divulgation de renseignements sur l'entreprise

Lisez cette section attentivement, et inscrivez la date et votre signature à l'endroit approprié.

Partie C : Contrat d'apprentissage - doit être remplie par le candidat et par l'employeur

17. Contrat et enregistrement des modalités

Veuillez lire cette section attentivement. Pour qu'il puisse être traité, le contrat doit porter la signature de l'employeur et celle du candidat. Cette section requiert que le candidat, l'employeur et le directeur général d'Apprentissage Manitoba acceptent, enregistrent et signent le contrat d'apprentissage. Le contrat est valable lorsqu'il est enregistré auprès du directeur général d'Apprentissage Manitoba.

Partie D : AccèsManitoba – Avis sur la protection de la vie privée et consentement du client

Lisez cette section attentivement, et inscrivez la date et votre signature à l'endroit approprié. Chaque candidat et chaque employeur doit signer ce consentement afin de créer un profil AccèsManitoba.ca lors de la présentation d'une demande de formation en apprentissage.

Votre liste de vérification finale – Veuillez vérifier chaque élément avant d'envoyer la demande.

- Demande de l'apprenti** – À signer par le candidat
- Demande de l'employeur** – À signer par l'employeur
- Contrat d'apprentissage** – À signer par le candidat et par l'employeur ou l'association agréée
- AccèsManitoba - Avis sur la protection de la vie privée et consentement du client** – À signer par le candidat et par l'employeur ou l'association agréée
- Preuve de scolarité** (nouveaux demandeurs seulement) – Communiquez avec votre école secondaire et avec la Section des brevets et des dossiers des élèves au 1 204 773-2998 ou sans frais au 1 800 667-2378, ou encore à l'adresse www.edu.gov.mb.ca/m12/dossiers_eleves/index.html. Pour les relevés de notes liés à un métier, communiquez avec votre établissement de formation.
- Registre des heures travaillées** – livret bleu (Blue Book), au besoin – en cas de changement d'employeur ou de métier
- Registre de formation pratique** (au besoin) – en cas de changement d'employeur ou de métier

Envoyer à : Apprentissage Manitoba

401, avenue York, bureau 1010

Winnipeg (Manitoba) R3C 0P8

1. Métier _____ **No d'inscription de l'apprenti 100 -** _____

2. Catégories de demande (cochez celles qui s'appliquent)
 Nouvelle demande Changement de métier Changement d'employeur

3. Types de demande (cochez ceux qui s'appliquent)
 Apprenti de niveau postsecondaire Apprentissage au secondaire Programme John Deere pour les techniciens
 ASSET (programme d'apprentissage de la mécanique des véhicules automobiles) ASEP (formation technique et pratique dans le domaine de l'automobile)

4. Renseignements personnels (en lettres moulées svp) Langue pour la correspondance Français Anglais

M., Mlle ou Mme (encercler un)

Prénom	Second prénom	Nom de famille	Nom privilégié	Date de naissance (jj/mm/aaaa)
Adresse	Ville ou village	Province	Code postal	
Tél. principal	Tél. secondaire	NAS	Adresse électronique	

Méthodes de communication préférées: Poste Tél Courriel Êtes-vous autorisé à travailler au Canada? oui non

AUTODÉCLARATION (facultative) Minorité visible: oui non Incapacité: oui non Sexe: M F

Ascendance autochtone (cocher une case): Premières nations Non inscrit Métis Inuit

Êtes-vous résident du Manitoba? oui non

5. Autre personne-ressource (obligatoire pour les demandeurs de moins de 18 ans; facultatif pour les autres) Si le demandeur a moins de 18 ans, veuillez inclure le nom d'un parent ou d'un tuteur.

Personne-ressource	Lien de parenté avec l'apprenti	Tél. principal
Adresse	Ville et province	Code postal

6. Renseignements sur l'éducation (Si vous ne fournissez pas de preuve d'études, on vous demandera de passer une évaluation.)

Les nouveaux apprentis DOIVENT joindre à la demande un relevé officiel de notes au secondaire et un relevé de notes de formation professionnelle, le cas échéant.

Niveau d'études Dernière année d'études secondaires terminée _____ Collège Université Autre _____

Avez-vous suivi un programme de pré-emploi? oui non Si oui, dans quel métier? _____

À quelle date? Du _____ au _____ Établissement de formation _____

Détenez-vous un certificat professionnel dans un ou plusieurs métiers? oui non Si oui, précisez ci-dessous

Nom du métier	No de certificat	Date du certificat	Province ou territoire de délivrance
---------------	------------------	--------------------	--------------------------------------

7. Emploi précédent ayant un lien avec le métier

Nom de l'entreprise	Ville/Village/Province	Date de début	Date de fin	Métier	Nbre d'heures
Nom de l'entreprise	Ville/Village/Province	Date de début	Date de fin	Métier	Nbre d'heures

8. Renseignements sur le paiement - Des frais d'inscription de 50 \$ sont demandés.

- Inscrivez les renseignements de la carte de crédit si vous payez avec Visa ou MasterCard.
- Le paiement peut se faire par chèque ou mandat payable au ministre des Finances, ou être effectué en personne par Interac ou en espèces.

Espèces Chèque Mandat Débit VISA MasterCard

.....

Numéro de carte de crédit _____

Date d'expiration _____ (mm/yy) Nom inscrit sur la carte _____

9.

Consentement à la divulgation de renseignements personnels

J'ai lu l'AVIS SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PRIVÉS – Parties A et B (demande de l'apprenti et celle de l'employeur, p. 2). Je comprends que pour administrer, contrôler et évaluer ma formation en apprentissage, Apprentissage Manitoba peut devoir obtenir et fournir des renseignements personnels à mon sujet aux personnes et aux entités suivantes :

- l'employeur qui me parraine;
- les directions de l'éducation du gouvernement provincial, les écoles, les divisions scolaires, des centres d'apprentissage pour adultes et à Ressources humaines et Développement des compétences Canada pour faciliter l'obtention de soutiens financiers et pour vérifier les attestations d'études;
- la Direction de la sécurité et de l'hygiène du travail, la Direction des normes d'emploi et la Direction de l'inspection et des services techniques de Travail et Immigration Manitoba, pour l'administration et l'application des lois du travail;
- les fournisseurs de formation agréés qui m'offrent de la formation technique;
- Transports Canada, pour la vérification du programme et la délivrance de permis (métier de compagnon – entretien d'aéronefs seulement);
- des fonctionnaires responsables des programmes d'apprentissage ou de reconnaissance professionnelle dans les provinces et territoires canadiens, pour la vérification de mon statut en vertu du programme d'apprentissage du Manitoba;
- des fonctionnaires du Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage et de Ressources humaines et Développement des compétences Canada pour administrer le Programme des normes interprovinciales Sceau rouge et pour confirmer mon statut en tant que client du Programme Sceau rouge inscrit dans la base de données du Système d'information de gestion des examens interprovinciaux;
- des groupes, organisations ou associations, pour la correspondance générale liée aux questions professionnelles ou aux fins de l'évaluation de l'admissibilité à un honneur ou à un prix;
- des employeurs et des associations se rapportant à des prix auxquels je pourrais être admissible à des fins de reconnaissance;
- la personne-ressource autorisée.

Je comprends qu'en vertu de la Loi sur la statistique (Canada), Apprentissage Manitoba communique des renseignements personnels signalétiques à Statistique Canada afin de permettre la réalisation d'enquêtes statistiques auprès de particuliers. Les rapports et renseignements produits par Statistique Canada à partir de ces enquêtes n'identifient aucun particulier ou groupe de particuliers. Je comprends également qu'Apprentissage Manitoba peut communiquer des renseignements non signalétiques en masse à Statistique Canada et à d'autres provinces ou territoires canadiens afin de garder à jour les statistiques et les registres nationaux.

J'autorise Apprentissage Manitoba et ces personnes et entités à communiquer les renseignements personnels me concernant qui peuvent être nécessaires à ces fins.

Signature du candidat apprenti _____ Date _____

10. Nom du candidat apprenti _____ Métier _____

11. Renseignements sur l'entreprise Faites-vous une demande en tant qu'assoc. agréé? oui non

001 -

Nom commercial	Personne-ressource de l'employeur	No d'employeur partenaire de l'apprentissage	No de la Commission des accidents du travail (au besoin)	
Nom de l'entité juridique	Tél. principal	Tél. secondaire	No de télécopieur	Courriel
Adresse postale commerciale	Ville ou village	Province	Code postal	
Adresse postale du lieu de travail (si elle diffère) :	Ville ou village	Province	Code postal	

Méthodes de communication préférées Poste Téléphone Télécopieur Courriel

12. Signataire autorisé par l'employeur
Je suis autorisé, en tant qu'employeur ou au nom de celui-ci, à remplir cette demande de formation en apprentissage.

Nom _____ Poste au service de l'employeur _____ Date _____

13. Renseignements sur les crédits-heures et le salaire
Les questions à propos des conditions de travail et des salaires devraient être soumises à la Direction des normes d'emploi au 1 204 945 3352.

- Date de début du candidat dans ce métier à cette entreprise _____ Crédits-heures _____
- Taux de salaire en cours des compagnons _____ Taux de salaire de l'apprenti _____

14. Renseignements sur les compagnons-formateurs

Nbre de compagnons certifiés à l'emploi de l'entreprise _____ Nbre d'appr. inscrits dans ce métier à l'emploi de l'entreprise _____

No de permis d'électricien MB (métiers de l'électricité seulement) _____ No d'autor. d'exercer le métier (métiers d'esthét. seulement)/Date d'expir. _____

Les renseignements suivants doivent être inclus. Donnez le nom du compagnon possédant une reconnaissance professionnelle qui est responsable de la supervision de ce candidat dans cette entreprise.

Nom du compagnon	Métier	No du certif. professionnel	Province ou territoire de délivrance	Délivré le

15. Renseignements sur les formateurs désignés
Donnez le nom du formateur désigné approuvé qui est responsable de la supervision de ce candidat dans cette entreprise. Si vous présentez une demande pour former un apprenti dans un métier qui autorise le recours à des formateurs désignés, vous devez joindre une demande de formateur désigné et un formulaire « expérience de travail ». Ces formulaires se trouvent sur notre site Web au www.manitoba.ca/tradecareers (en anglais seulement).

Nom du formateur désigné	Métier	No de formateur désigné	Délivré le

16. Consentement à la divulgation de renseignements sur l'entreprise et de coordonnées connexes

J'ai lu l'AVIS SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PRIVÉS – Parties A et B (demande de l'apprenti et celle de l'employeur, p. 2).
Je comprends qu'Apprentissage Manitoba utilise les renseignements des entreprises pour :

- promouvoir le programme d'apprentissage et de reconnaissance professionnelle du Manitoba;
- recenser les entreprises ou les employeurs susceptibles d'être honorés ou de recevoir un prix;
- recenser les entreprises et les employeurs à des fins de correspondance ciblée – par voie postale, par courriel ou par télécopieur – liée à leurs métiers, ou en raison de leur engagement dans la formation en apprentissage (ex., sondages, statistiques, consultations);
- obtenir périodiquement la liste complète de tous les compagnons que vous employez afin de vérifier leur identité telle qu'indiquée dans d'autres demandes et contrats soumis par votre entreprise à Apprentissage Manitoba.

Signature de l'employeur _____ Date _____

17.

L'apprenti s'engage à :

- payer les frais de scolarité et les autres frais obligatoires;
- utiliser l'aide financière reçue de l'État pour payer uniquement les coûts d'éducation/de scolarité et de subsistance liés directement à la formation en apprentissage et à remettre tout montant non utilisé à ces fins;
- effectuer les heures de formation pratique, suivre la formation technique et passer les examens prévus dans la Loi sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle;
- avvertir le directeur général dans les 15 jours, par écrit, de tous changements de nom ou adresse ou si l'apprenti n'est plus employé de l'employeur.

L'employeur ou l'association agréée s'engage à :

- affecter un compagnon certifié ou un formateur désigné pour qu'il donne à l'apprenti autant de formation pratique que possible;
- superviser l'apprenti et veiller à ce que le travail quotidien de ce dernier ne débute pas plus tôt et ne se termine pas plus tard que les heures de travail d'un compagnon surveillant ou d'un formateur désigné;
- autoriser l'apprenti à suivre de la formation technique et à passer des examens conformément à la Loi sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle;
- verser à l'apprenti le salaire décrit dans les règlements professionnels; l'association agréée n'est pas responsable du paiement du salaire et des avantages sociaux de l'apprenti;
- remplir les renseignements prévus dans le formulaire de relevé d'heures;
- avvertir le directeur général dans les 15 jours, par écrit, si l'apprenti n'est plus son employé.

L'apprenti et l'employeur ou l'association agréée s'engagent à :

- se conformer à la Loi sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle et à ses règlements;
- veiller à ce que soient effectuées les heures de formation pratique et technique prévues par les règlements professionnels;
- discuter du développement et des progrès de l'apprenti et consigner les renseignements requis dans le formulaire de relevé d'heures;
- s'avertir mutuellement et avvertir le directeur général dans les 15 jours, par écrit, si l'un ou l'autre décide de mettre fin à ce contrat.

Enregistrement des modalités de ce contrat

Les renseignements que j'ai donnés dans ce contrat sont vrais, complets et exacts. Je comprends que le fait de ne pas fournir des renseignements honnêtes, complets et exacts peut entraîner le refus de cette demande ou l'annulation du contrat d'apprentissage.

Le contrat est valable lorsqu'il est enregistré auprès du directeur général d'Apprentissage Manitoba. Le directeur général peut suspendre ou résilier ce contrat si l'apprenti ne bénéficie pas d'une formation et d'une surveillance adéquates.

Nous avons lu et compris les modalités de ce contrat et nous nous engageons à les respecter. Toutes les signatures sont obligatoires.

Signature du demandeur _____
 Nom du candidat en lettres moulées Signature Date

Signature de l'employeur _____
 Nom officiel de l'entreprise/Association agréée en lettres moulées Signature Date

Parent ou tuteur _____
 (si le demandeur est mineur) Nom du parent ou tuteur en lettres moulées Signature Date

Enregistré par le directeur général d'Apprentissage Manitoba _____
 Autorisation du directeur général

Réservé à l'administration	
Employeur no 001 - _____	Formateur désigné <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Heures initiales de travail créditées _____	Heures de formation reconnues _____
Nbre total d'heures créditées _____	Niveaux exigés _____
Date d'inscription _____	Date d'achèvement prévue _____
<input type="checkbox"/> Participant au Programme Accès (évaluation requise) ATC Initiales _____ Date _____	

Pourquoi devenir un participant d'AccèsManitoba ?

Apprentissage Manitoba participe à *AccèsManitoba*, un service conçu pour améliorer et coordonner l'accès aux programmes et aux services liés à l'emploi et aux entreprises. Pour faciliter sa participation, Apprentissage Manitoba exige de chaque demandeur de consentir à la création d'un profil *AccèsManitoba* en utilisant de l'information tirée de la demande de formation en apprentissage. Sans ce consentement, vous ne pouvez pas participer aux programmes d'Apprentissage Manitoba.

Qu'est-ce qu'AccèsManitoba ?

AccèsManitoba est un service que les particuliers et les entreprises peuvent utiliser en toute sécurité pour obtenir, demander et payer des programmes et des services de soutien aux entreprises et d'emploi, que ce soit en personne ou en ligne. Les services d'*AccèsManitoba* s'ajoutent à la palette d'instruments utilisés par le gouvernement du Manitoba pour communiquer avec ses clients. L'objectif d'*AccèsManitoba* est d'offrir aux entreprises et aux particuliers un service unique, coordonné et fondé sur la collaboration.

Pour quelles raisons AccèsManitoba recueille-t-il vos renseignements ?

Le gouvernement du Manitoba (le « Manitoba »), par l'intermédiaire d'Innovation, Énergie et Mines Manitoba, a besoin de recueillir et d'utiliser vos renseignements personnels pour créer votre profil dans *AccèsManitoba*. Votre profil sera ensuite accessible aux ministères du Manitoba qui participent à *AccèsManitoba* pour fournir des programmes et des services auxquels vous pourriez vouloir accéder. Ceux-ci sont énumérés ci-dessous en tant que « Programmes participants du gouvernement du Manitoba ».

Vous pourriez également utiliser *AccèsManitoba* pour faire une demande Pour me joindre auprès de certains organismes externes indiqués ci-dessous en tant que « Programmes participants externes ». Ce type de demande est envoyé en ligne pour qu'un organisme réponde aux questions que vous pourriez avoir concernant les services qu'il offre. En envoyant une telle demande, certains renseignements personnels seront échangés avec l'organisme concerné, qui figure dans la liste ci-dessous.

Quels textes légaux autorisent le Manitoba à recueillir vos renseignements ?

La collecte de vos renseignements personnels pour créer votre profil est nécessaire afin de permettre aux programmes participant à *AccèsManitoba* de vous fournir des services et des programmes ainsi que de collaborer et de coordonner leur action dans ce but. Vos renseignements personnels sont recueillis en vertu de l'alinéa 36(1)b) de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée du Manitoba, car ils ont directement trait et sont nécessaires aux services et aux programmes fournis par les programmes participants. Le Manitoba limite la collecte de vos renseignements personnels au strict minimum requis par ces programmes participants.

Vos renseignements personnels sont protégés en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée et, au cas où nous devrions collecter des renseignements médicaux personnels pour votre profil, par la Loi sur les renseignements médicaux personnels. Nous ne pouvons pas utiliser ni divulguer vos renseignements à d'autres fins, sauf consentement de votre part ou si l'une des deux lois précitées nous y autorise. Consentement du client – Échange de renseignements.

Le Manitoba demande votre consentement afin qu'*AccèsManitoba* puisse divulguer aux programmes participants les renseignements que vous avez envoyés à *AccèsManitoba* afin de mettre à jour les dossiers et les renseignements que les programmes participants énumérés ci-dessous exigent ou qui peuvent être déposés auprès d'eux.

Si vous fournissez votre consentement au moment de créer votre profil *AccèsManitoba*, vous consentez à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de vos renseignements par les programmes participants sur la base des services que vous demandez ainsi qu'aux conditions d'utilisation d'*AccèsManitoba* à <https://web6.gov.mb.ca/Mbeso/shared/TermsOfUse>. Veuillez lire attentivement les conditions d'utilisation avant d'y consentir.

Avec qui dois-je communiquer si j'ai des questions à propos de l'utilisation de mes renseignements ?

Si vous avez des questions au sujet de la collecte, de l'utilisation ou de la divulgation des renseignements personnels ou des renseignements médicaux personnels que vous avez fournis à *AccèsManitoba*, veuillez communiquer avec le bureau d'aide d'*AccèsManitoba* au 204 948-2377 ou, sans frais, au 1 877 M-ACCESS (1 877 622-2377).

Renseignements exigés

Pour utiliser *AccèsManitoba*, vous devez accepter que les renseignements suivants soient communiqués aux programmes participants du gouvernement du Manitoba : Titre de civilité (Dr, Mlle, Mme et M.), Prénom, Nom de famille, Deuxième prénom, Suffixe (Sr. ou Jr.), Nom préféré

Si vous utilisez *AccèsManitoba* pour demander à un programme participant externe de répondre à des questions concernant les services qu'il offre par une demande Pour me joindre*, vous devrez consentir à la communication des renseignements suivants qui figurent sur votre profil à l'organisme concerné : Prénom, Nom de famille, Numéro de téléphone, Courriel

* Les programmes participants externes comme la Ville de Winnipeg et la Commission des accidents du travail n'ont autrement aucun accès aux renseignements de votre profil dans *AccèsManitoba*.

Déclaration volontaire

Si vous le souhaitez, vous pouvez également communiquer à *AccèsManitoba* les renseignements de déclaration volontaire suivants qui peuvent servir à déterminer votre admissibilité à certains services aux entreprises ou services d'emploi offerts par les programmes participants, et être utilisés à des fins de recherche, de planification, de surveillance, d'évaluation et de reddition de comptes : Appartenance à une minorité visible, Invalidité, Ascendance autochtone, Sexe, Numéro d'assurance sociale, Date de naissance, Bien que facultative, l'inclusion de ces renseignements dans votre profil peut être avantageuse pour vous. Si vous souhaitez faire une telle déclaration volontaire, veuillez cocher toutes les catégories qui s'appliquent à vous au moment de remplir votre profil.

Certains programmes participants pourraient vous demander ces renseignements pour vous fournir des services. Si vous fournissez ces renseignements au moment de la création de votre profil *AccèsManitoba*, ils seront conservés dans un champ sécurisé d'*AccèsManitoba* et ne seront divulgués qu'aux programmes participants qui en ont besoin pour vous fournir des services.

Vous pouvez également choisir de fournir ces renseignements directement aux programmes qui les exigent au moment de faire une demande de service auprès d'eux. Vous pouvez fournir ces renseignements aux programmes concernés au moment de faire une demande auprès d'eux sans que les renseignements soient conservés dans votre profil *AccèsManitoba*.

Programmes participants

Programmes participants du gouvernement du Manitoba

Les ministères du gouvernement du Manitoba qui peuvent avoir accès aux renseignements de votre profil *AccèsManitoba* sont indiqués ci-dessous. Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba, Entrepreneuriat, Formation professionnelle et Commerce Manitoba (y compris le Centre de services aux entreprises Canada-Manitoba*), Services à la famille et Consommation Manitoba, Finances Manitoba, Innovation, Énergie et Mines Manitoba* Le Centre de services aux entreprises Canada-Manitoba est exploité conjointement avec Diversification de l'économie de l'Ouest Canada.À

À
Ú! [*!æ { ^•Á æææ æ æ Áææ! } ^•Á

Les organismes externes auxquels vous pourriez faire une demande de renseignements, mais qui, autrement, n'ont pas accès votre profil, sont indiqués ci-dessous: Ville de Winnipeg, Commission des accidents du travail, Le gouvernement du Manitoba se réserve le droit d'ajouter des ministères et des organismes à *AccèsManitoba* de temps à autre. Dans un tel cas, un avis écrit apparaîtra sur le site Web d'*AccèsManitoba* et les listes ci-dessus seront mises à jour.

Retrait du consentement

Si vous souhaitez retirer votre consentement à l'échange ultérieur des renseignements inclus dans votre profil avec les programmes participants, vous pouvez le faire en communiquant avec le centre d'assistance d'*AccèsManitoba* au 1 204 948 2377 ou sans frais au 1 877 M-ACCESS (622-2377). Toutefois, vous ne serez plus admissible aux services d'Apprentissage Manitoba ou d'autres ministères participants dans le cadre d'*AccèsManitoba*.

J'autorise le Manitoba à recueillir et à utiliser mes renseignements personnels à ces fins et à les divulguer aux programmes participants d'*AccèsManitoba*.

Signature du candidat apprenti _____ Date _____

Signature de l'employeur _____ Date _____